

RÉFORME DE LA PAC 2023 – 2027

RÉUNION D'INFORMATION

Conditionnalité des aides

Conditionnalité des aides

→ des Exigences Réglementaires en Matière de Gestion (ERMG)

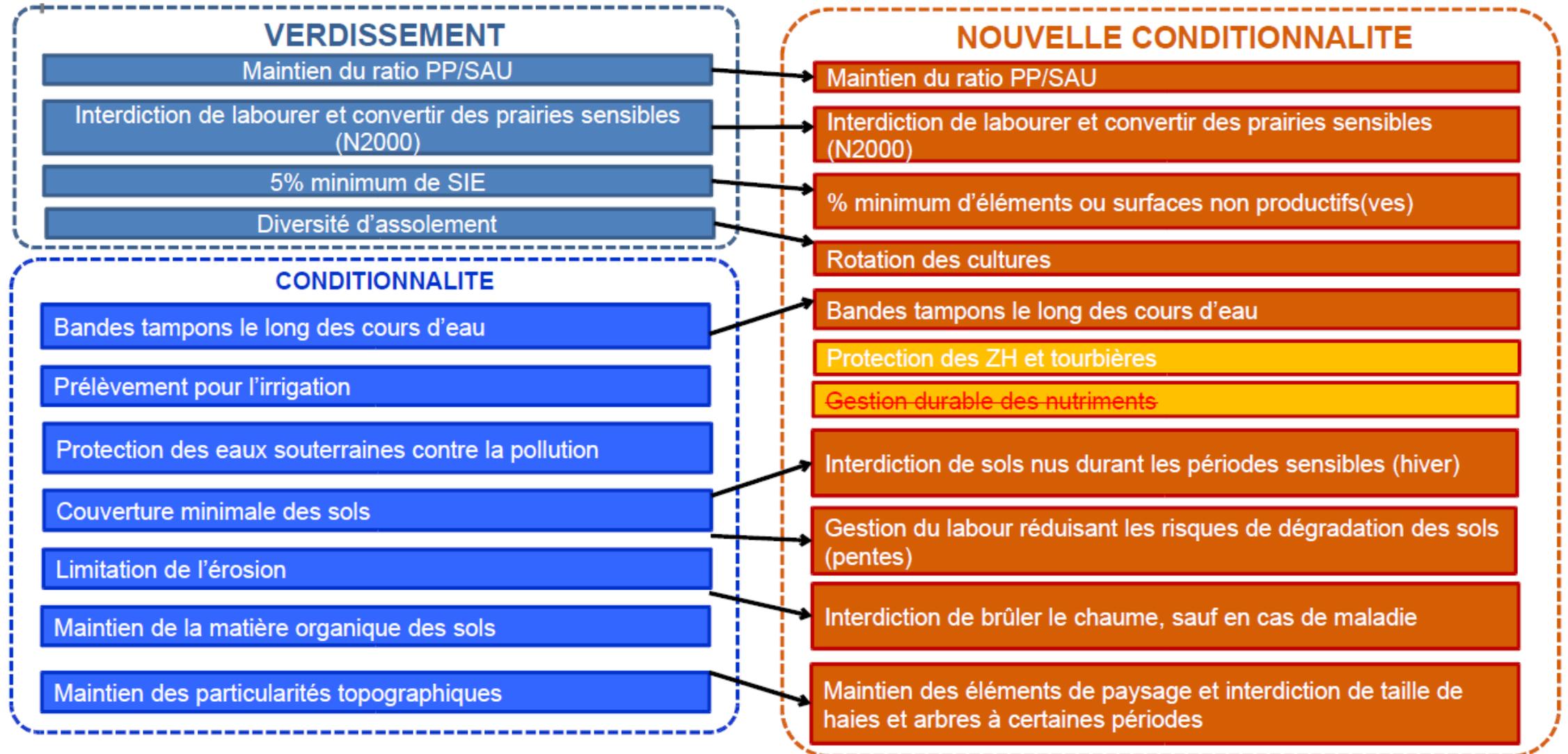
- Environnement
- Sanitaire
- Bien être animal
- Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

et NOUVEAU

- Social

→ **DES PÉNALITÉS SUR LES AIDES EN CAS DE MANQUEMENTS À CES EXIGENCES**

Conditionnalité des aides / volet BCAE



Conditionnalité des aides

NOUVEAU

La conditionnalité sociale



EMPLOYEURS

Toute non-conformité concernant la réglementation en matière de travail (*CONTRAT DE TRAVAIL, DUER...*)

ATTENTION : pourra donner lieu à des réductions d'aides de la PAC, dès la campagne 2023 !

Les modalités de contrôle Le monitoring

Le « monitoring » ou Suivi des Parcelles

Double objectif :

- Parvenir à une conformité accrue aux règles
- ET accompagner les agriculteurs dans la mise en conformité de leur exploitation

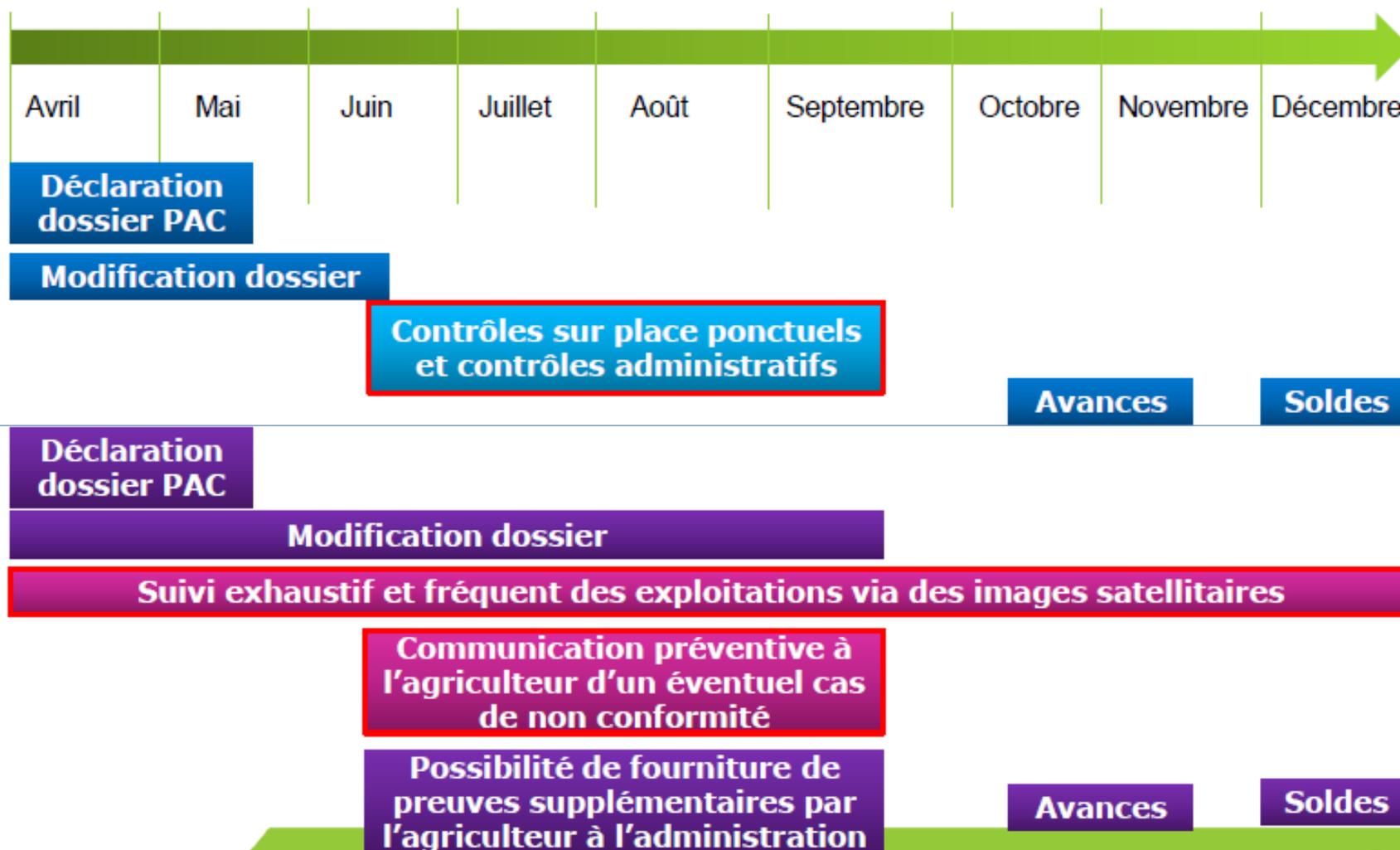
→ Éviter les cas de non-conformité et éviter de pénaliser

Principes :

- Permettre aux agriculteurs de rectifier les demandes avant de finaliser l'instruction et d'enclencher le paiement
- Apporter plus de souplesses aux agriculteurs et aux administrations locales
- Générer des alertes pour permettre aux agriculteurs de rectifier une information erronée ou justifier une information donnée via des preuves supplémentaires

Le « monitoring » ou Suivi des Parcelles

Comparaison contrôles PAC « traditionnels » et contrôles PAC « de suivi » (2/2)



Le « monitoring » ou Suivi des Parcelles

